

PROCES VERBAL DE LA REUNION

du 10 février 2015

PRESENTS : M. BLUTEAU Joël – ROBIN Hélène – LEGERON Joël – RASPIENGEAS Laëtitia – MAROT François - GIROUD Jean-Claude – SAUVAGE Eric - TEIXEIRA Andréia - JOUBERTEAU Yolande - SOULAINÉ Guy - FLEURY Bastien – JUTARD Marinette

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Madame SURAUD Rose-Marie a donné pouvoir à Madame ROBIN Hélène

Madame LIEHRMANN-DREUX Simone a donné pouvoir à Monsieur BLUTEAU Joël

Monsieur GUILLON Sébastien a donné pouvoir à Monsieur SAUVAGE Eric

SOMMAIRE

ELECTION DES SECRETAIRES DE SEANCE.....	2
APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 9 DECEMBRE 2014.....	2
DESIGNATION D'UN NOUVEL ADJOINT (Délibération n° 2015-0001).....	2
REMPLACEMENT DE M. MAROT AU SEIN DU SIAEP (Délibération n° 2015-0002).....	3
REMPLACEMENT DE M. MAROT François AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTEGRATION DE M. ROBIN Matthieu DANS LES COMMISSIONS (délibération n° 2015-0003).....	4
RESULTAT APPEL D'OFFRES FINITION DE LA VOIRIE ET DES TROTTOIRS DU LOTISSEMENT DE LA TREILLE (délibération n° 2015-0004).....	5
SIGNALISATION ROUTIERE.....	5
CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC SPL AGENCE DES SERVICES AUX COLLECTIVITES LOCALES DE VENDEE POUR LA RECONFIGURATION DU CHEMIN DE POMERE (délibération n°2015-0005).....	6
AVENANTS SANITAIRES ECOLE JACQUES PREVERT.....	6
1) AVENANTS DE DELAI D'EXECUTION (délibération n°2015-0006).....	6
2) AVENANT CHANGEMENT FORME JURIDIQUE ENTREPRISE TRICHET (délibération n°2015-0007).....	6
3) AVENANT N° 1 ENTREPRISE TRICHET (délibération n°2015-0008).....	6
CONTRAT D'ASSURANCE GROUPAMA BATIMENTS ET PROTECTION JURIDIQUE ET PERIODICITE DE PRELEVEMENT (délibération n°2015-0009).....	7
LOCATION D'UN LOCAL A USAGE PROFESSIONNEL (délibération n° 2015-0010).....	7
RESTES A REALISER DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNE (délibération n° 2015-0011).....	7
RESTES A REALISER DU BUDGET COMMERCE (délibération n° 2015-0012).....	7
OUVERTURE DE CREDITS SECTION INVESTISSEMENT (délibération n° 2015-0013).....	8
CONVENTION TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES AVEC RIM'ELLES (délibération n° 2015-0014).....	8
CONTRAT D'ABONNEMENT LOGICIEL GESTION DES STOCKS RESTAURANT MUNICIPAL (délibération n° 2015-0015).....	8
CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIEL DELARCHIVES (délibération n° 2015-0016).....	9

CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIEL BERGER LEVRAULT (délibération n° 2015-0017)	9
CONTRAT CONTROLES MICROBIOLOGIQUES RESTAURANT MUNICIPAL (délibération n° 2015-0018)	9
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MINIBUS DE LA COMMUNAUTE DE COMMES DES ISLES DU MARAIS POITEVIN (délibération n° 2015-0019)	9
QUESTIONS DIVERSES	9
• Copieur Mairie :	9
• Travaux charcuterie	9
• Loi sur l'Eau	10
• Rapport annuel 2013 par la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées	10
• Vœux	10
• Commission finances	10
• Conteneurs à verres au foyer rural	10

ELECTION DES SECRETAIRES DE SEANCE

M. GIROUD Jean-Claude et Mme DURAND-GROS Christiane ont été élus secrétaires de séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 9 DECEMBRE 2014

Mme JUTARD précise que la décision modificative n° 2 du budget commune n'a pas été acceptée à l'unanimité.

Mme JUTARD précise que l'opposition n'a pas voté pour la modification des horaires de garderie le mercredi. Monsieur le Maire précise que le sujet avait été bien expliqué par Mme RASPIENGEAS et qu'il n'y avait aucune ambiguïté sur le vote concernant le maintien du restaurant municipal le mercredi et sur la fermeture de la garderie à 16h.

Après ces observations, le procès verbal du 9 décembre 2014 est adopté à l'unanimité

DESIGNATION D'UN NOUVEL ADJOINT (Délibération n° 2015-0001)

M. Joël BLUTEAU a dénombré douze conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection d'un adjoint. Il a rappelé que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-1 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Monsieur le Maire demande qui se porte candidat.

Monsieur SOULAIN souligne que l'opposition souhaiterait, pour des raisons d'économie, rester au nombre de 3 adjoints.

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise en mars 2014 stipulant le nombre d'adjoint au nombre de 4 et qu'il n'y a pas lieu de modifier cette délibération.

Monsieur GIROUD Jean-Claude a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Monsieur SAUVAGE Eric et Madame JOUBERTEAU Yolande.

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 15
- e. Majorité absolue¹ 8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GIROUD Jean-Claude	12	Douze
SOULAINÉ Guy	3	Trois

Proclamation de l'élection de l'adjoint

Monsieur GIROUD Jean-Claude a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

Mme ROBIN Hélène reste 1^{er} adjoint
M. LEGERON Joël passe 2^{ème} adjoint
Mme RASPIENGEAS Laëtitia passe 3^{ème} adjoint
M. GIROUD Jean-Claude devient 4^{ème} adjoint.

REMPACEMENT DE M. MAROT AU SEIN DU SIAEP (Délibération n° 2015-0002)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir élire le remplaçant de Monsieur François MAROT en tant que suppléant au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Forêt de Mervent.

Le conseil municipal, après vote à bulletin secret, nomme Madame ROBIN par 12 voix pour et 3 abstentions comme suppléante au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Forêt de Mervent.

Les représentants de la commune sont donc :

Titulaires : M. GIROUD Jean-Claude et M. LEGERON Joël

Suppléants : M. BLUTEAU Joël et Mme ROBIN Hélène

REMPLACEMENT DE M. MAROT François AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTEGRATION DE M. ROBIN Matthieu DANS LES COMMISSIONS (délibération n° 2015-0003)

LE MAIRE EST MEMBRE DE DROIT DE L'ENSEMBLE DES COMMISSIONS

COMMISSION DES FINANCES

ROBIN Hélène - LEGERON Joël - RASPIENGEAS Laëticia - GIROUD Jean-Claude - SURAUD Rose-Marie - FLEURY Bastien - SAUVAGE Eric (12 voix pour et 3 abstentions)

COMMISSION VOIRIE, BATIMENTS PUBLICS, LOTISSEMENTS, CIMETIERE, ESPACES VERTS

ROBIN Hélène - LEGERON Joël - RASPIENGEAS Laëticia - GIROUD Jean-Claude (12 voix pour et 3 abstentions) - GUILLON Sébastien - SAUVAGE Eric - FLEURY Bastien

COMMISSION DES ANIMATIONS COMMUNALES ET DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE, MEDIATHEQUE, SPORT ET JEUNESSE

ROBIN Hélène - LEGERON Joël - RASPIENGEAS Laëticia - GIROUD Jean-Claude (15 voix pour) - JOUBERTEAU Yolande - TEIXEIRA Andréia - LIEHRMANN-DREUX Simone - SURAUD Rose-Marie - ROBIN Matthieu (15 voix pour)

COMMISSION DU RESTAURANT MUNICIPAL ET AFFAIRES SCOLAIRES

ROBIN Hélène - LEGERON Joël - RASPIENGEAS Laëticia - GIROUD Jean-Claude - JOUBERTEAU Yolande - TEIXEIRA Andréia - SAUVAGE Eric - SOULAIN Guy - ROBIN Matthieu (15 voix pour)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE:

ROBIN Hélène - LEGERON Joël - RASPIENGEAS Laëticia - GIROUD Jean-Claude (15 voix pour) - LIEHRMANN-DREUX Simone

COMMISSION DES ORDURES MENAGERES

ROBIN Hélène - LEGERON Joël - RASPIENGEAS Laëticia - GIROUD Jean-Claude (15 voix pour) - Madame JUTARD Marinette (3 voix pour et 12 abstentions).

COMMISSION INTERNET:

ROBIN Hélène - LEGERON Joël - RASPIENGEAS Laëticia - GIROUD Jean-Claude (15 voix pour) - LIEHRMANN-DREUX Simone - TEIXEIRA Andréia

COMMISSION C.C.A.S.

Elus par le conseil (6):

ROBIN Hélène – SURAUD Rose-Marie – GIROUD Jean-Claude (15 voix pour) – JOUBERTEAU Yolande – GUILLON Sébastien – FLEURY Bastien

Au titre de l'U.D.A.F. (1): **SAUSSEAU Marie-Claude**

Au titre de l'Association des Handicapés (1): **CHAIGNEAU Thérèse**

Au titre des personnes âgées (1): **MOUSSION Simone**

Pouvoir discrétionnaire (3): **GUERINEAU Catherine – HERBRETEAU Violette – BERTON Jean-Claude.**

COMMISSION APPELS D'OFFRES ET D'OUVERTURE DES PLIS MARCHES

PUBLICS:

TITULAIRES (3):

- **GIROUD Jean-Claude**
- **LEGERON Joël**
- **SOULAINÉ Guy**

SUPPLEANTS (3):

- **RASPIENGEAS Laëtitia**
- **LIEHRMANN-DREUX Simone**
- **JUTARD Marinette**

Une personne doit être nommée suppléante de Monsieur le Maire :

- **ROBIN Hélène**

Monsieur le Maire remercie Monsieur François MAROT pour tout le travail effectué au cours de ses années d'élu et souhaite la bienvenue à Monsieur ROBIN Matthieu au sein du Conseil Municipal.

RESULTAT APPEL D'OFFRES FINITION DE LA VOIRIE ET DES TROTTOIRS DU LOTISSEMENT DE LA TREILLE (délibération n° 2015-0004)

L'ouverture des plis pour finition de la voirie et des trottoirs du lotissement de la Treille a eu lieu le mardi 2 décembre 2014. Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, **RETIENT**, à l'unanimité, l'entreprise COLAS CO pour un montant de 118.578,00 €. TTC.

SIGNALISATION ROUTIERE

Monsieur LEGERON Joël, 2^{ème} adjoint, présente au Conseil Municipal un compte rendu du rendez-vous qu'il a eu avec un représentant de l'agence routière de Luçon au sujet de la signalisation routière dans la commune.

Concernant le Pont des Charrauds, il est proposé l'installation de balises et de chevrons.

Autour de la Sablière, sont proposés des panneaux « rappel 50 » à divers endroits.

Panneaux d'entrée d'agglomération Rue Nationale en arrivant du Chail ou de la Route de la Rivière Vendée. L'agence routière conseille de ne pas multiplier les panneaux d'agglomération et préconise des panneaux « rappel 50 ».

Monsieur LEGERON informe le Conseil qu'une réunion de commission voirie bâtiments est prévue le 28 février et que ces points seront à l'ordre du jour.

CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC SPL AGENCE DES SERVICES AUX COLLECTIVITES LOCALES DE VENDEE POUR LA RECONFIGURATION DU CHEMIN DE POMERE (délibération n°2015-0005)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1531-1, L2122-21, L2121-29 et L2241-1

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée et ses décrets d'application ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le projet de voirie lié à la reconfiguration du Chemin de Pomère, au Sud du Canal de Pomère, rive gauche ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier la réalisation de la mission à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée dans le cadre d'une convention de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire présente la convention et propose au Conseil Municipal de l'approuver.

L'Agence de services aux collectivités locales de Vendée est une société anonyme publique locale dont les collectivités actionnaires doivent exercer un contrôle analogue à celui réalisé sur leurs propres services.

Dans cette optique, Monsieur le Maire tiendra le Conseil régulièrement informé de la réalisation de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Confie la mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de voirie lié à la reconfiguration du Chemin de Pomère, au Sud du Canal de Pomère, rive gauche à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée, sous réserve de l'accord de la commission permanente et/ou de l'agrément du Conseil d'Administration de la SPL,
- Approuve la convention de maîtrise d'œuvre correspondante pour un montant de 2.800,00 € H.T.
- Demande que soit intégrée à cette convention l'étude de l'aménagement devant l'usine HUHTAMAKI pour le même montant
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cette convention
- Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'article 2031 du budget 2015.

AVENANTS SANITAIRES ECOLE JACQUES PREVERT

1) AVENANTS DE DELAI D'EXECUTION (délibération n°2015-0006)

Monsieur le Maire présente au Conseil les avenants de prolongation pour les lots 1 à 4 du marché de réfection des sanitaires de l'école publique Jacques Prévert, portant la fin des travaux au 11 mars 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE que Monsieur le Maire signe les avenants de prolongation des travaux.

2) AVENANT CHANGEMENT FORME JURIDIQUE ENTREPRISE TRICHET (délibération n°2015-0007)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un avenant de l'entreprise SARL TRICHET relatif au changement de sa forme juridique.

La nouvelle forme juridique est Société par Actions Simplifiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE l'avenant de l'entreprise TRICHET.

3) AVENANT N° 1 ENTREPRISE TRICHET (délibération n°2015-0008)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 1 concernant les travaux de réfection des sanitaires de l'école publique Jacques Prévert

L'entreprise TRICHET s'est retrouvée face à un problème de fosse pleine sous la garderie. L'entreprise présente une plus value d'un montant de 1.650,00 € HT .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE le devis présenté par l'entreprise TRICHET pour un montant de 1.650,00€ HT.

CONTRAT D'ASSURANCE GROUPAMA BATIMENTS ET PROTECTION JURIDIQUE ET PERIODICITE DE PRELEVEMENT (délibération n°2015-0009)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un nouveau contrat de GROUPAMA : ce contrat regroupe désormais l'assurance des bâtiments communaux et la protection juridique, qui faisaient l'objet de deux contrats distincts auparavant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ce nouveau contrat n° 076421515 et autorise un prélèvement trimestriel.

LOCATION D'UN LOCAL A USAGE PROFESSIONNEL (délibération n° 2015-0010)

Monsieur le Maire présente la demande de location de Mme HOTIER Amandine d'un local pour son activité professionnelle de psychologue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, de louer à Mme HOTIER Amandine le local sis Rue du Stade, d'une superficie de 20 m², comprenant une pièce et un WC. Le Conseil Municipal décide de faire un bail de 24 mois, avec un loyer mensuel de 100 € charges comprises révisable automatiquement tous les ans, à la date anniversaire du présent bail, en fonction de l'indice de référence des loyers publiés par l'INSEE (l'indice pris pour référence est celui du 4^{ème} trimestre de l'année 2014, valeur 125,29).

RESTES A REALISER DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNE (délibération n° 2015-0011)

Monsieur le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2014 intervenant le 31 décembre 2014, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2015 lors du vote du budget. Le montant des dépenses d'investissement du budget Commune à reporter ressort à soixante neuf mille cinq cent cinquante et un euros et dix cents (69 551,10 €).

Le montant des recettes d'investissement du budget à reporter ressort à vingt mille sept cent trente deux euros et soixante treize cents (20 732,73 €).

RESTES A REALISER DU BUDGET COMMERCE (délibération n° 2015-0012)

Monsieur le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2014 intervenant le 31 décembre 2014, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2015 lors du vote du budget. Le montant des recettes d'investissement du budget Commerce à reporter ressort à quarante quatre mille sept cent onze euros et soixante trois cents (44 711,63 €).

OUVERTURE DE CREDITS SECTION INVESTISSEMENT (délibération n° 2015-0013)

Le budget primitif n'étant pas voté, Monsieur le Maire propose d'ouvrir des crédits en section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent. Ces dépenses seront inscrites au budget lors de son adoption (art. L. 1612-1, CGCT).

Les factures concernées sont :

- MILLET Christian : facture n° 13-244 du 12 mars 2014, correspondant à la situation n° 2 du marché de maîtrise d'œuvre de la construction du giratoire Route de Fontenay La Rochelle pour un montant TTC de 1 419,00€ (TVA 20%) au compte 2315 opération 48.
- FILLONNEAU : facture n° FA02646 du 18 Décembre 2014 correspondant à la différence de la TVA qui était à 19,6 % sur le devis et qui passe à 20 % sur la facture pour un montant de 8.98 € TTC au compte 2313 opération 47.
- PICHON : facture n° 1500201609 du 2 Février 2015 correspondant à l'achat de tableaux pour l'école pour un montant de 1.020,28 € TTC au compte 2184.
- ORANGE : Facture n° 2142220104587 correspondant à l'installation de la ligne téléphonique au commerce et au logement pour un montant de 424,30 € TTC au compte 2313 opération 46.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte d'ouvrir les crédits aux comptes énumérés ci-dessus et de payer les factures correspondantes avant le vote du budget.

CONVENTION TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES AVEC RIM'ELLES (délibération n° 2015-0014)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du temps d'activité périscolaire, Mme Rasiengas Laëtitia, adjoint, a recontacté l'association Rim'Elle pour assurer l'animation et l'encadrement des séances conformément au planning défini, soit, le mardi après-midi de 15h30 à 16h30. L'association Rim'Elle, représentée par Mme JOURDAIN Bernadette, a répondu favorablement à cet appel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'intervention de Mme JOURDAIN Bernadette, représentant l'association Rim'Elles, du 5 janvier au 6 février 2015, puis du 23 février au 10 avril 2015 et enfin du 27 avril au 3 juillet 2015 à raison d'une heure par semaine au prix de 25 euros net par heure d'intervention. Le versement s'effectuera en fin de mois de chaque période et devra faire l'objet d'une facture par l'association.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

CONTRAT D'ABONNEMENT LOGICIEL GESTION DES STOCKS RESTAURANT MUNICIPAL (délibération n° 2015-0015)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un contrat d'abonnement de Pro Club relatif au logiciel de gestion des stocks au restaurant municipal pour un montant annuel de 240 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, ACCEPTE la proposition PRO CLUB et MANDATE Monsieur le Maire à signer le contrat d'abonnement présenté.

CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIEL DELARCHIVES (délibération n° 2015-0016)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un contrat de maintenance de SARL ADIC relatif au logiciel d'archivage des arrêtés du maire et des délibérations du conseil municipal pour un montant annuel de 15 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, ACCEPTE la proposition SARL ADIC et MANDATE Monsieur le Maire à signer le contrat d'abonnement présenté.

CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIEL BERGER LEVRAULT (délibération n° 2015-0017)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un contrat d'abonnement de BERGER LEVRAULT relatif aux logiciels de la Mairie pour un montant annuel de 3310.24 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, ACCEPTE la proposition de BERGER LEVRAULT et MANDATE Monsieur le Maire à signer le contrat d'abonnement présenté.

CONTRAT CONTROLES MICROBIOLOGIQUES RESTAURANT MUNICIPAL (délibération n° 2015-0018)

Le laboratoire de l'Environnement et de l'alimentation de la Vendée procède régulièrement à des contrôles microbiologiques de produits alimentaires au restaurant municipal. Il nous fait part du devis suivant intégrant l'ensemble des germes indicateurs d'hygiène susceptibles d'être recherchés dans les denrées alimentaires :

- | | |
|---|-------------|
| • Contrôle : 4 passages sur site par an | 360,30 € HT |
| • Analyse de type B.3 avec recherche de Pseudomonas | 78.45 € HT |
| • Forfait prélèvement supplémentaire | 8.35 € HT |

Le déplacement est gratuit si le prélèvement est le même jour que le contrôle des produits alimentaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, ACCEPTE le devis tel que présenté et MANDATE le Maire à le signer.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MINIBUS DE LA COMMUNAUTE DE COMMES DES ISLES DU MARAIS POITEVIN (délibération n° 2015-0019)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un projet de renouvellement de la convention de mise à disposition du minibus intercommunautaire. Il lui demande de bien vouloir se prononcer sur ce renouvellement de mise à disposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte la convention de mise à disposition, mandate Monsieur le Maire à la signer et prend note qu'elle est applicable de la date de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2015.

QUESTIONS DIVERSES

- ***Copieur Mairie :***
Les prix ont été renégociés.
- ***Travaux charcuterie***
Monsieur et Madame TAPIN informent le Conseil Municipal qu'ils ont pris à leur charge les travaux de faïence supplémentaires dans la charcuterie.

- *Loi sur l'Eau*
Le dossier est consultable en Mairie
- *Rapport annuel 2013 par la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées*
Le dossier est consultable en Mairie
- *Vœux*
Monsieur le Maire lit les vœux de Monsieur et Madame CLEMENT ainsi que du Théâtre Le Jean Baptiste.
- *Commission finances*
Elle sera fixée dès que Madame le Percepteur aura envoyé les comptes de gestion.
- *Conteneurs à verres au foyer rural*
Il est proposé de le mettre à côté de l'ancien vestiaire

LEVÉE DE LA SEANCE A 22h00